

# Africains en France :

## les associations contre le sida

Le sida affecte de manière importante les communautés africaines (\*) vivant en France. Le recours au dépistage, l'accès aux soins restent très insuffisants. Face à ces problèmes, des associations de lutte contre le sida et des associations au service des personnes immigrées travaillent ensemble. Cependant, la situation ne s'améliorera durablement que si l'Etat s'implique davantage.

La prise en charge médicale des personnes étrangères séropositives vivant en France commence souvent très tard, à l'occasion du sida (apparition de symptômes liés à la baisse de l'immunité). L'Institut de veille sanitaire constate aussi que le nombre de nouveaux cas de sida augmente parmi les Africaines et Africains (\*) vivant en France, alors qu'il est stable dans la population générale (voir pp. 18, 19).

Depuis longtemps, les associations de lutte contre le sida comme AIDES avaient constaté que de nombreuses personnes d'origine étrangère éprouvaient des difficultés à effectuer un test de dépistage et à accéder aux soins médicaux. Ces difficultés ont des causes multiples : problèmes administratifs ; connaissance insuffisante de ses droits ; absence d'information sur l'infection par le VIH, les soins, les traitements ; etc.

### Le serpent qui se mord la queue

Les chiffres permettant de connaître, de manière précise, l'évolution de l'épidémie à VIH chez les étrangers vivant en France ont été communiqués pour la première fois en 1995. Auparavant, la divulgation de ces informations se heurtait à la crainte qu'elles soient mal interprétées et conduisent à des discriminations envers cette partie de la population.

Aussi, faute de statistiques, mais aussi parce que la culture française se veut universaliste, les campagnes de prévention menées par l'Etat sont restées très générales, sans message ni actions spécifiques en direction des communautés étrangères. Cependant, l'Etat n'est pas seul à avoir tardé à reconnaître la réalité de l'épidémie auprès de ces populations.

### Le retard des associations

Il existe, en France, un nombre important d'associations qui militent pour les droits, l'intégration sociale, la reconnaissance culturelle des personnes d'origine étrangère et contre le racisme. Cependant, elles s'étaient peu intéressées à la santé en général, au sida en particulier.

Quant aux organismes de lutte contre le sida, leur prise en compte des communautés étrangères est souvent restée ponctuelle et limitée jusqu'au milieu des années 90. Cependant, quelques associations, notamment des comités AIDES, n'avaient pas attendu cette époque : AIDES Alsace, Dauphiné-Savoie, Ile-de-France avaient lancé des actions de prévention en direction des hommes seuls vivant en foyers ; AIDES Provence, AIDES Lorraine avaient commencé à collaborer avec des associations issues de l'immigration.

### Travailler ensemble

Une autre étape a été franchie à partir de 1994, lorsque des associations se sont regroupées, les unes ayant pour vocation la défense des droits des étrangers, les autres la lutte contre le sida. Leur objectif : apporter un soutien aux étrangers

### S'informer pour se soigner

• Voir pp. 22 à 24 de ce numéro de *Remaides*.

• La brochure *Migrants et VIH informe sur les droits des étrangers en France et la prise en charge médicale*. Envoi gratuit sur demande écrite à Sida Info Service, service communication, Sophie Terrine, 190, boulevard de Charonne, 75020 Paris.

• *L'accès aux soins des étrangers*, fiche *Action = vie*, éditée par Act Up-Paris, BP 287, 75525 Paris Cedex 11, tél. : 01 49 29 44 75.

• *Inter Service Migrants* propose un interprétariat dans de nombreuses langues (Afrique, Asie, Europe, Moyen-Orient, Inde...). Tél. : 01 45 35 73 73 (par téléphone, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24) ou 01 45 35 57 57 (par déplacement, en Ile-de-France).

• *Sida Info Service* : 0 800 840 800.  
• *Sida Info Droits* : 0 801 036 036.



## Les actions de AIDES

Tous les comités AIDES apportent leur soutien aux personnes d'origine étrangère concernées par l'infection par le VIH.

Cependant, certains comités ont mis en place des actions spécifiques, notamment :

- **AIDES Alsace**, à Strasbourg.  
Tél. : 03 88 75 75 63 ;
- **AIDES Dauphiné-Savoie**, à Grenoble.  
Tél. : 04 76 47 36 46.
- **AIDES Ile-de-France**, à Paris.  
Tél. : 01 53 27 63 00.
- **AIDES Languedoc-Méditerranée**, à Montpellier.  
Tél. : 04 67 34 03 76.
- **AIDES Limousin**, à Limoges.  
Tél. : 05 55 06 18 19.
- **AIDES Lorraine Sud**, à Nancy.  
Tél. : 03 83 35 32 32.
- **AIDES Midi-Pyrénées**, à Toulouse.  
Tél. : 05 34 40 22 60.
- **AIDES Provence**, à Marseille.  
Tél. : 04 91 14 05 15.

malades en situation irrégulière qui risquent l'expulsion vers leur pays d'origine où les soins sont souvent inexistantes ou inaccessibles.

AIDES a développé un partenariat plus large avec les associations africaines à partir de 1996, afin de former leurs responsables sur l'infection par le VIH. Ces hommes, ces femmes peuvent ensuite jouer un rôle de médiateur entre leur communauté d'origine et le domaine de la lutte contre le sida. A ce jour, une centaine de médiateurs communautaires, représentant une vingtaine d'associations, ont suivi cette formation. Deux collectifs associatifs se sont créés, à Toulouse et en Ile-de-France.

Par ailleurs, dès 1996, AIDES Provence a mis en place le projet Cap Prévention : il se déroule à bord des bateaux reliant la France (et, plus tard, avec l'initiative Alfa migrants, l'Espagne, le Portugal, l'Italie) à l'Afrique du Nord. Destiné aux personnes qui retournent dans leur pays d'origine pour l'été, Cap Prévention déclenche le dialogue sur l'infection par le VIH, au travers d'actions de prévention. Cette initiative a également permis de développer la collaboration entre les associations de lutte contre le sida situées en France et au Maghreb.

### Les adultes relais

En 1999, l'Etat a créé la fonction d'adulte relais. Ces personnes ont pour mission de faciliter les rapports entre les habitants d'une ville, d'un quartier et les services

publics. L'une des fonctions d'adulte relais s'intitule médiateur dans le domaine santé/social. Elle concerne la prévention des maladies sexuellement transmissibles, l'incitation au dépistage, le soutien aux personnes malades, l'information et le dialogue pour éviter les situations d'exclusion, etc.

Les adultes relais, recrutés parmi les personnes sans emploi ou dans une situation professionnelle précaire (CES, etc.), travaillent dans des associations de santé, de lutte contre le sida, des associations présentes dans les communautés étrangères, des institutions publiques, etc.

### L'Etat doit soutenir les associations

Le développement de l'épidémie dans les communautés d'origine étrangère, les difficultés d'accès aux soins rencontrées par les personnes immigrées en France restent très préoccupantes. Les actions de prévention et d'information, le système de santé doivent réellement devenir accessibles à tous, en prenant en compte les besoins de chacun.

Le rôle des associations consiste à favoriser cette prise en compte. Elles ont une fonction de médiateur entre les personnes, les communautés et les services publics. Cependant, pour que ces associations issues de l'immigration puissent participer efficacement à la lutte contre le



Ces dépliants ont été réalisés par une coordination d'associations africaines, avec le soutien de AIDES Ile-de-France.

sida, il faut que leur action bénéficie d'un soutien technique et financier. Et il est nécessaire qu'elles soient associées à l'élaboration des politiques publiques nationale et locales. C'est en ce sens que l'Etat doit accentuer son effort.

Valérie MOUNIER  
Latéfa IMANE



### S'informer pour résider en France

- **Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés)**. Tél. : 01 43 14 60 66, de 15 à 18 heures, ou par courrier, au 3, villa Marcès, 75011 Paris. Le Gisti édite aussi de nombreux documents d'information.
- **Info Migrants (qui fait partie d'Inter Service Migrants)**. Tél. : 01 45 35 90 00.
- **Cimade**, tél. : 01 40 08 05 34 (pour défendre les personnes menacées d'expulsion : 01 44 18 60 57).